

Les conférences familiales – le pouvoir de décider ensemble

Utilité sociale

Ouvrages, articles, congrès, formation, textes officiels, documents institutionnels, le social français parle beaucoup de la participation de l'utilisateur, du respect du pouvoir de décision par la personne. Beaucoup de bonnes intentions en provenance de beaucoup d'acteurs, mais aussi pas mal de langue de bois, du discours juste bon à alimenter les référentiels. Après quand il faut passer à l'action concrètement, le social français a tendance à manquer de méthode. Les conférences apportent une méthode, mais pas seulement, elles sont porteuses d'une puissante philosophie.

Origines maoris

La conférence familiale est une pratique très ancienne qui nous vient de la société traditionnelle des maoris de Nouvelle Zélande. Etouffée lors de la colonisation par les européens dont les descendants sont appelés là-bas *pakeha*, la pratique des conférences a été réhabilitée dans la société néo-zélandaise pour faire face à un phénomène post-colonial : la délinquance chez les jeunes Maoris, puis appliquée au problème de la délinquance dans la population *pakeha*. Depuis le modèle a été exporté dans de nombreux pays, sous l'appellation anglo-saxonne "Family Group Conferencing". Certains états les ont intégrés à leur législation comme la Nouvelle-Zélande et la Hollande. Le monde anglo-saxons s'est largement emparé de cette approche, notamment les Etats-Unis, l'Angleterre et l'Australie.

Définition des conférences

Une conférence familiale est un processus de prise de décision collective qui mobilise les capacités de la famille et celles du réseau social de proximité sur le traitement d'un problème spécifique : violence de couple, maltraitance à enfant, situation d'un parent handicapé, situation d'un parent dans le grand âge, problème de vie scolaire, problème de précarité, notamment. Elle vise l'empowerment des membres de la famille. La conférence réunit les membres de la famille, les acteurs du réseau de proximité et les professionnels impliqués dans la prise de décision et dans ses enjeux.

La mise en œuvre de la conférence comporte 3 étapes : 1. la préparation 2. le temps de la conférence 3. le suivi du plan d'action. La conférence proprement dite se répartit en 3 temps : 1. le partage d'informations entre tous les participants 2. le temps familial privé qui concerne exclusivement les membres de la famille 3. le plan d'action qui regroupe tous les participants pour valider et organiser la prise de décision. La préparation en amont de la conférence est essentielle à la réussite du processus. Le suivi du plan d'action organise une veille active sur la mise en œuvre effective du changement attendu.

¹ Francis Alföldi – consultant spécialiste en évaluation clinique – cabinet Alföldi Evaluation

Le concept

De nombreux travaux ont approché la notion anglo-saxonne difficilement traduisible d'empowerment. Plusieurs approches sémantiques s'appliquent à cerner le terme ; il vaut mieux y regarder à deux fois. L'empowerment dans le marketing industriel n'est pas l'empowerment dans la relation d'aide auprès des familles.

Après avoir examiné plusieurs orientations lexicales, je propose aujourd'hui la définition suivante :

L'empowerment c'est s'emparer personnellement et collectivement d'une part significative de la décision quelques soient les difficultés existantes.

Premiers pas en France

Après plusieurs tentatives infructueuses, les Conférences familiales reviennent sur la scène sociale française. En 2002, ça n'avait pas marché. Je m'étais évertué en vain à sensibiliser les acteurs français sur la pratique des Conférences familiales.

Dès 2001 un professionnel du social se mobilise en Haute-Savoie ; il s'agit de Mohamed L'Housni qui dirige actuellement les services de l'association Retis sur Thonon les Bains. Avec lui, nous avons fait venir le spécialiste Paul Ban depuis l'Australie pour former une quinzaine de travailleurs sociaux français et suisses. Mohamed L'Housni, poursuit l'expérimentation des conférences e 'AEMO et dans le service de Tiers dignes de confiance, lancé par son association.

En 2002 j'ai proposé un article sur les conférences familiales aux cahiers de l'Actif. La rédaction de la revue me demande alors de réaliser un dossier sur ce thème. Le dossier fait l'objet d'un numéro des cahiers avec une production de 11 articles qui retraduisent les grandes lignes développées par l'ouvrage de référence dirigé par Gale Burford et Joe Hudson, "Family Group Conferencing" une référence newyorkaise datée de 2000. Le dossier n'a pas marché à l'époque, pas du tout, les cahiers de l'Actif m'apprennent que le numéro ne se vend pas. Comme si parler d'empowerment en 2002 était hors contexte voire suspect.

Ce dossier intitulé La pratique du Family Group Conferencing en protection de l'enfance, est disponible aujourd'hui à partir de mon site : alfoldievaluation.com . Toute personne intéressée peut le télécharger tout à fait gratuitement à partir de mon site, plus précisément avec le lien suivant : <http://alfoldievaluation.com/familygroupconferencing.html>

Je m'étais risqué à l'époque dans une ou deux conférences qui, à mon grand dam, avaient suscité plus d'incompréhension et d'irritation que l'engouement espéré. J'en étais venu à penser qu'il était trop tôt, que les décideurs du social français n'étaient pas murs pour entendre ce message. Quelques personnes avaient entendu, mais aucun signe de la part des opérateurs détenteurs de moyens significatifs. Ces revers avaient occasionné la publication en 2003 d'un nouvel article dans le numéro 330/331 des Cahiers de l'Actif : « Pourquoi les Français ne s'intéressent pas au Family Group Conferencing – un coup de pied au derrière de l'éléphant ». J'exprimais dans ce texte, à la fois ma frustration du manque d'intérêt manifesté par mes compatriotes envers l'approche de l'empowerment.

Hélène Van Dijk , professionnelle du social implantée en Ariège, a dès 2005 signalé un intérêt majeur pour la culture du Family Group Conferencing, elle continue au travers de son association « Question de justice » fondée en 2012.

Plus récemment en 2013, sur demande de François Lamy, ministre délégué chargé de la ville, le rapport Bacqué-Mechmache attire l'attention des pouvoirs publics sur l'approche participative active des citoyens. Ce rapport intitulé « Le pouvoir d'agir – pour une réforme radicale de la politique de la ville – « Ca ne se fera plus sans nous », marque un tournant dans le cheminement des pratiques relevant de l'empowerment à la française.

Dernièrement, le mouvement vient d'amorcer un nouveau tournant. Les départements français s'intéressent de plus en plus à l'approche participative du travail social, ne pas faire à la place de l'utilisateur, plutôt le convier à assumer la plus grande part de la décision qui le concerne, ce qu'on appelle effectivement l'empowerment.

Deux conseils généraux m'ont contacté ces derniers temps, pour une action de sensibilisation et de formation auprès de leurs collaborateurs impliqués dans l'aide aux personnes en difficulté : la Gironde et l'Ardèche.

L'Ardèche a signalé son intérêt pour l'empowerment et pour les Conférences familiales à partir d'une réflexion inter-départementale sur la notion de droits culturels. La journée de sensibilisation a eu lieu le 04 décembre 2014 en présence de 200 personnes, lesquelles ont manifesté un intérêt manifeste, nombre d'entre elles ont laissé leurs coordonnées en exprimant le vœu qu'une suite soit donnée à cette ouverture. Un comité technique a été constitué le 08.07.2015 afin d'envisager l'engagement de la phase de formation d'une ordinateurs et les modalités concrètes de lancement des premières conférences familiales sur le territoire ardéchois.

La Gironde s'intéresse à l'empowerment depuis plusieurs années. Le Conseil général a lancé une action de formation importante sur l'approche du DPA : le développement du pouvoir d'agir, méthode venue du Québec offrant une déclinaison valable et intéressante du concept d'empowerment. Je recommande d'ailleurs le livre dirigé par Claire Frey : « Développement du pouvoir d'agir » aux Presses de l'EHESP à Rennes. La journée de sensibilisation aura lieu à Bordeaux le 04 décembre 2015, elle devrait réunir un auditoire conséquent.

D'autres départements font savoir de-ci de-là, leur intérêt pour les conférences, des associations me contactent pour former leurs équipes et envisager comment s'y prendre pour introduire les conférences auprès de leur public.

Une démarche active en direction des départements et des associations

Pour alimenter ces perspectives naissances, j'ai sollicité la collaboration de trois acteurs français dont je connaissais les travaux, pour bâtir une démarche de sensibilisation et de formation spécifique. Le programme proposé est transférable à tout département intéressé par cette approche nouvelle en France.

Le canevas fort simple se divise en deux actions : une journée de sensibilisation animée par quatre intervenants français en lien avec les conférences familiales : Mohamed l'Housni, directeur fondateur de l'association Retis, Hélène Van Dijk, formatrice-coordinatrice à l'association Question de justice, Simon Descarpentries, clown comédien de la compagnie Les Décalous et moi-même en tant que bucheron persistant ! Cette journée s'adresse à une large

audience, deux cent à quatre cent personnes, agents territoriaux mais aussi partenaires du réseau.

La seconde action consiste en un stage de trois jours animé par Paul Ban notre spécialiste international du Family Group Conferencing, lequel va venir former une quinzaine de coordinateurs pour les rendre apte à lancer les premières conférences familiales sur chaque département concerné. Cette action en deux temps vise plusieurs objectifs :

- sensibiliser les professionnels des équipes de l'action sociale élargie, aux concepts et à la démarche des Conférences familiales
- favoriser l'appropriation de la méthodologie nécessaire pour la réalisation de Conférences familiales
- permettre à un groupe de professionnels volontaires, d'expérimenter la mise en œuvre de Conférences familiales avec la possibilité d'un accompagnement *
- initier aux aspects techniques des Conférences familiales.

Perspectives

Il faut dorénavant tester ce dispositif sur un terrain avec une population ciblée et des professionnels dédiés. Il importe également d'assortir la phase de test d'un protocole d'évaluation adapté. L'enjeu présent, est de produire une version française des Conférences familiales. Eh oui, nous disposons en France d'un savoir faire et de capacités d'innovation qui sont singulières, uniques et valeureuses ; tout cela mérite de concrétiser cette version française.

Le but actuellement poursuivi est de permettre à des participants motivés, volontaires et soutenus par une institution porteuse, de mettre en œuvre les premières Conférences familiales. La visée éthique et sociale consiste à développer les capacités d'agir des familles par l'implantation des Conférences familiales dans les pratiques des professionnels de l'action sociale de terrain.